

Règlement MOD RUN 3 octobre 2021

MARATHON DE LA DROME

Cet événement est organisé par **COLORSPOORT-EVENT**, l'association **NATURE SPORT** et la commune de **SAINT PAUL LES ROMANS**

Conformément aux demandes gouvernementales liées au COVID et en date du 21 juillet 2021, il vous sera demandé de présenter votre certificat de vaccination ou un test négatif RT-PCR ou antigénique de moins de 48h en date de la course.

Il sera mis en place un pré-accueil d'entrée à cet effet qui vous permettra d'accéder par la suite au retrait des dossards et à la course.

Pour tous les futurs participants : merci de prendre connaissance de cette charte :

CHARTE DU PARTICIPANT – ENGAGEMENT POST COVID-19

Conscient que la participation à tout événement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, en tant que participant au MOD RUN 2021 je m'engage à :

1/ Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouvert ou à forte densité de personnes lors de l'événement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).

2/ Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :

- Port du masque lors du briefing
- Courir en respectant au maximum la distanciation en vigueur avec les autres participants.
- Ne pas cracher au sol
- Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle
- Ne pas jeter de déchets sur la voie publique
- Respecter et laisser les lieux publics propres
- Être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...),...

3/ Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.

4/ Comprendre qu'en prenant part à l'événement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.

5/ Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).

6/ Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédents la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude.

7/ Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 7 jours.

8/Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation, en cas de déclaration de la maladie après la course.

9/ Télécharger et m'enregistrer sur l'application « StopCovid » préalablement à ma venue sur l'évènement.

10/ Choisir des épreuves proches de son lieu d'habitation et nécessitant peu de déplacements et de transports

"LA CHARTE DU PARTICIPANT" est approuvée de fait lors de l'inscription

ORGANISATION de l'épreuve

INSCRIPTIONS uniquement en ligne sur <https://mod-run-2021.onsinscrit.com/accueil>

RETRAIT DES DOSSARDS

Il s'effectuera à ciel ouvert le samedi 2 octobre 2021 de 13H à 18H au PARC SAINT PAUL de SAINT PAUL LES ROMANS

Possibilité de retirer son dossard le dimanche matin

Tous les dossiers devront être complets avant le 25 septembre

Aucun dossard ne sera donné si le dossier est incomplet après cette date

Un barriérage de circulation sera mis en place pour le respect des distances

Lors du retrait des dossards il vous sera demandé votre pièce d'identité et, en fonction des règles sanitaires au jour de l'épreuve, votre pass sanitaire ou un test PCR négatif de moins 48H ou autre obligation gouvernementale.

Le port du masque sera obligatoire sur place.

PROTOCOLE SANITAIRE des bénévoles

L'ensemble de l'organisation disposera d'équipements de protection individuelle: masque, gel hydroalcoolique (et gants selon les postes occupés) durant la totalité de l'épreuve.

ZONE DE DEPARTS

Vous devrez vous munir de votre propre masque pour le début de journée.

L'organisation vous fournira un masque par personne uniquement la ligne d'arrivée franchie.

Port du masque obligatoire sur la boucle de départ sur 200 mètres, des poubelles seront à disposition pour les jeter juste après

Il faudra respecter la distanciation entre les concurrents.

RAVITAILLEMENTS

Zones de nettoyage des mains des coureurs avant le ravitaillement avec du gel hydroalcoolique et surveillance du protocole par les bénévoles.

ZONE D'ARRIVEE

Toutes les arrivées se feront au PARC SAINT PAUL en y respectant les distances sanitaires

Sitôt la ligne d'arrivée franchie:

-Un masque vous sera remis, son port sera obligatoire tout comme le nettoyage des mains au gel hydroalcoolique

-Ensuite vous pourrez vous rendre dans les zones de ravitaillement en suivant les barrières et ce sont les bénévoles qui vous serviront

Pour votre sécurité et celle des bénévoles, aucune personne extérieure ne sera admise dans les zones de départs et d'arrivées hormis les concurrents et les membres de l'organisation

PODIUMS

Dès que le podium sera complet (5 premières places classement au SCRATCH par distance) nous procéderons immédiatement à la remise des récompenses

Pas de podium par catégorie

Pas de classement affiché sur la zone d'arrivée des courses mais seulement diffusé via internet.

1- Lieu, date et nature de la compétition

MOD RUN sera organisée le 3 OCTOBRE 2021

Départs et arrivées de toutes les épreuves au PARC SAINT PAUL
de SAINT PAUL LES ROMANS 26

Ce sont des courses sur route

Les distances sont mesurées officiellement par la FFA.

MARATHON 42,195 km : départ 8h00 80D+

SEMI-MARATHON 21,1 km : départ 8h45 40D+

10 KM : départ 9h10 40D+

RANDO 7 km: départ De 9h à 9h10 60 D+

2- Organisateur

COLORSPORT EVENT

Mail : contactcolorsport@gmail.com

3- Conditions de participation

Autorisation parentale obligatoire pour les coureurs mineurs (moins de 18 ans)

Seules les inscriptions payées seront enregistrées

L'épreuve course chronométrée

- Le MARATHON 42,195 KM est ouvert à tous les coureurs licenciés et non licenciés nés en 2001 et avant.
Barrière horaire de 2H45 au passage du semi-marathon
- Le SEMI-MARATHON 21,1 KM est ouvert à tous les coureurs licenciés et non licenciés, nés en 2003 et avant.
La distance SEMI-MARATHON est ouverte aux athlètes handisports équipés de fauteuil d'athlétisme avec les mêmes conditions d'âges.
Voir les catégories HANDISPORT
- Le 10 KM est ouvert à tous les coureurs licenciés et non licenciés, nés en 2005 et avant.

OBLIGATOIRE pour les courses chronométrées :

Chaque coureur devra impérativement présenter lors de son inscription, soit sa licence FFA de l'année en cours, soit un certificat médical (ou une copie) sur lequel doit apparaître la mention « **non contre-indication de la**

pratique de la course à pied en compétition ou de la course hors stade en compétition » datant de moins de 1 an au 3/10/2021.

(Dispositions conformes à la loi n°99-223 du 23 Mars 1999)

Attention : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, le départ de la course sera interdit aux athlètes n'ayant pas présenté de **licence sportive FFA** ou le certificat médical daté de moins de un an.

Le temps maximum alloué pour la course est de 5H30 pour le marathon, 2H45 pour le semi-marathon et de 2H pour le 10KM.

Passé ce délai, les concurrents seront considérés comme hors course, ils pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.

Le chronométrage est assuré par transducteurs électroniques (puces) intégrés au dossard.

Le dossard fourni par l'organisation devra être épinglé sur la face avant du maillot et visible pendant toute la durée de la compétition.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

L'épreuve randonnée

La distance de 7km est ouverte à tous, également aux mineurs accompagnés et sous la responsabilité de leurs parents.

Un dossard MOD RUN RANDO vous sera remis.

Le parcours ne permet pas l'accueil des athlètes en fauteuil hormis de type joëlette. Il est également inadapté aux poussettes.

4- Tarifs TTC

S'inscrire par uniquement par Internet

Sur le site internet : www.colorsport-event.com

<https://mod-run-2021.onsinscrit.com/accueil>

Pour le MARATHON : 32 euros (+ 1,20 € de frais bancaire d'inscription internet

Pour le SEMI-MARATHON : 18 euros (+ 0,90 € de frais bancaire d'inscription internet)

Pour la course de 10 KM : 10 euros (+ 0,70 € de frais bancaire d'inscription internet)

Pour la randonnée de 7 KM : 5 euros (frais bancaire d'inscription internet inclus)

Gratuits pour les enfants obligatoirement accompagnés de leurs parents

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à un remboursement en cas de non-participation quelqu'en soit les raisons.

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

RETRAIT DES DOSSARDS

-Pièce d'identité obligatoire pour retirer son dossard

Le retrait des dossards sera organisé le samedi 2 octobre au PARC SAINT PAUL de 13h à 18h et le dimanche 3 octobre de 7h à 8h30.

Pour toutes les inscriptions **COURSES**, un pack coureur sera remis avec le maillot MOD RUN.

5- Service médical

Le service médical sera assuré par :
Un médecin.
Une équipe de secouristes de la Croix Rouge.
Le SDIS26 est informé du déroulement de l'épreuve.
Matériel recommandé : Téléphone portable

6- Assurance/ Responsabilité

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur auprès de la MMA SAINT CLOUD sous le numéro de police d'assurance 9262.

Cette assurance responsabilité civile garantie l'organisateur, les bénévoles et les participants.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liées à leur licence et il incombe aux coureurs non licenciés de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance « individuel accident » couvrant leurs propres risques.

Les organisateurs ne sont pas responsables des incidents, vols, dégâts pouvant intervenir aux équipements, matériels, voitures et objets personnels appartenant aux concurrents avant, pendant et après les épreuves.

7- Classements et récompenses

- Classements sur chaque distance MARATHON/ SEMI-MARATHON / 10 KM

Il y aura un classement Scratch des 5 premiers sur chaque course
5 premières femmes par distance au scratch
5 premiers hommes par distance au scratch

Pas de podium par catégorie d'âge

- Récompenses Podium**
Lots individuels et médailles
- Récompenses distance Marathon**
Médailles « FINISHER»

Arbitrage

Les litiges seront réglés par le directeur de course. En cas de contestation, les décisions du directeur de course sont sans appel.

Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur le site internet suivant : colorsport-event.com et sur le site de la Fédération Française d'Athlétisme. Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime.

8- Ravitaillements

Postes de ravitaillement : tous les 5KM / 6KM

9- Environnement

Parce que nous aimons la nature, respectons-la.

Ne jeter ni papiers, emballages de barres, gels...

Quelques grammes en plus dans vos poches ne vous retarderont pas.

Gardons à l'esprit le respect de la nature.

Toute personne ne respectant pas cette règle sera disqualifiée.

10- Sécurité et soins

- Les épreuves se déroulent sur les routes de la commune de SAINT PAUL LES ROMANS et ROMANS SUR ISERE.
 - Tout concurrent est tenu à « assistance » en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.
 - En cas d'abandon ou de problème physique, le coureur pourra être récupéré sur les différents ravitaillements du parcours. Il pourra être pris en charge par le serre fil de la course ou un bénévole en poste.
 - Si l'organisation ou l'équipe médicale stoppe la course d'un coureur pour le prendre en charge et que celui-ci n'obtempère pas, la responsabilité de l'organisation est dérogée.
 - Du fait de sa participation, le concurrent renonce à tout droit à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celles-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier. En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes dérogera la responsabilité de l'organisateur.
- L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation soit sur décision de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure ou tout autre raison le justifiant.

Dans tous les cas, le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité.

12- Contrôle Antidopage

Un contrôle antidopage peut être organisé par les services compétents.
Tout coureur concerné devra s'y soumettre